

Agrément Technique ATG avec Certification



ATG 13/H893

**FAÇADES – PRODUITS POUR
FAÇADES OU VERRE**

PVC COMPOUND IQ-C-00-F1

Valable du 14/06/2013
au 13/06/2016

Opérateur d'agrément et de certification



BCCA

Belgian Construction Certification Association
Rue d'Arlon, 53, B-1040 Bruxelles
www.bcca.be - info@bcca.be

Titulaire d'agrément :

GEALAN Fenster-Systeme GmbH
Hofer Strasse 80
95145 Oberkotzau (Germany)
Tél. : +49 928 67 72 000
Fax. : +49 928 67 72 222
Site Internet : www.gealan.de
Courriel : info@gealan.de

1 Objectif et portée de l'agrément technique

Cet agrément technique concerne une évaluation favorable du produit ou système par un opérateur d'agrément indépendant désigné par l'UBAtc asbl pour une application déterminée. Le résultat de cette évaluation a été établi dans ce texte d'agrément. Ce texte identifie le produit ou les produits appliqué(s) dans le système et détermine les performances de produit à prévoir, moyennant une mise en œuvre, une utilisation et une maintenance du/des produit(s) ou du/des système(s) réalisées conformément à ce qui est exposé dans ce texte d'agrément.

L'agrément technique est accompagné d'un suivi régulier et d'une adaptation aux progrès de la technique lorsque ces modifications sont pertinentes. Une révision est imposée tous les trois ans.

Pour que l'agrément technique puisse être maintenu, le fabricant doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour atteindre les performances décrites dans l'agrément. Ce suivi est essentiel pour la confiance dans la conformité du produit à cet agrément technique. Il est confié à un opérateur de certification désigné par l'UBAtc.

Le caractère suivi des contrôles et l'interprétation statistique des résultats permettent à la certification qui s'y rapporte d'atteindre un niveau de fiabilité élevé.

L'agrément et la certification de la conformité à l'agrément sont indépendants des travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et le prescripteur demeurent entièrement responsables de la conformité de la mise en œuvre aux dispositions du cahier des charges.

2 Objet

L'agrément technique d'un compound PVC IQ-C-00-F1 donne la description technique d'une composition vinylique pour la fabrication de profilés de fenêtres en PVC qui dispose des caractéristiques mentionnées au paragraphe 3 et obtient les performances reprises au point 4, pour autant que cette matière première soit utilisée dans les règles de l'art.

Les niveaux de performances mentionnés sont fixés conformément aux critères repris aux STS 52.3 et à la NBN EN 12608, sur la base d'un certain nombre d'essais représentatifs.

Les compositions vinyliques dérogeant à la description donnée doivent faire l'objet d'essais supplémentaires conformément aux critères mentionnés dans les STS 52.3 et la NBN EN 12608.

Le titulaire d'agrément peut uniquement renvoyer à cet agrément pour les compositions vinyliques dont il peut être démontré effectivement que leur description est totalement conforme aux compositions vinyliques considérées dans l'agrément.

Des fabricants de produits (semi-)finis dérivés ne peuvent pas renvoyer au présent agrément, excepté pour ce qui concerne les produits (semi-) finis dérivés faisant eux-mêmes l'objet d'un agrément technique.

Le texte d'agrément, de même que la certification de la conformité de la composition vinylique au texte d'agrément sont indépendants de la qualité des fournitures individuelles. Par conséquent, le titulaire d'agrément, les fabricants de produits (semi-)finis dérivés, les entreprises qui les utilisent ou en assurent le traitement, les placeurs et les prescripteurs demeurent entièrement responsables de la conformité de la mise en œuvre aux dispositions du cahier des charges.

3 Description du produit

Des compounds sont fabriqués pour l'extrusion de profilés blancs.

Deux compounds IQ-C-00-F1, sont livrés en deux coloris : « blanc » et « crème », couleurs conformément au tableau 1.

Tableau 1 – Compounds blancs conformément aux STS 52-3 et à la NBN EN 12608

Caractéristique	Tolérance NBN EN 12608	IQ-C-00-F1	
		blanc	crème
Coloris		blanc	crème
Couleur (1)			
L*	± 1,00	95,02	90,42
a*	± 0,50	-0,86	0,52
b*	± 0,80	2,92	7,02
Stabilisateur		CaZn	

(1) Mesuré au moyen du colorimètre Konica Minolta CM-600d 10°/D65 sur profilés extrudés.

Le compound IQ-C-00-F1.3.01 est fabriqué par la firme GEALAN GmbH dans ses installations situées Hofer Strasse 80, D-95145 Oberkotzau, Tél. : +49 (0)9286 77-3540.

Le compound IQ-C-00-F1.1.02 est fabriqué par la firme GEALAN GmbH dans ses installations situées Industriegebiet Kapelle 8, D-07922 Tanna-Thuringen, Tél. +49 (0)9286 77-3540.

Les compounds sont composés de résines PVC, de stabilisants aux UV, d'isolateurs thermiques (Ca-Zn), d'antioxydants, de pigments, de fluidifiants, de charges, etc.

Les tableaux 3 et 4 ci-dessous présentent les caractéristiques de ces compounds.

Tableau 2 – Composition vinylique des compounds blancs – Caractéristiques d'identification

Caractéristiques	Norme d'essai	Critères	Tol.	Déclaration fabricant	
				IQ-C-00-F1.3.01 Oberkotzau	IQ-C-00-F1.1.02.B Tanna
		STS 52-3 NBN EN 12608			
DHC (temps d'induction min.)	NBN EN ISO 182-2, 200°C	± 15 %		37 ± 5,6 min	40 ± 6,0 min
DHC (temps d'induction min.)	NBN EN ISO 182-2, 190°C	± 15 %		Non disponible	Non disponible
Teneur en cendres (%)	NBN EN ISO 3451-5A	± 7 % relatifs		9,700 ± 0,68 %	11,400 ± 0,77 %
Densité (kg/m³)	NBN EN ISO 1183-1	± 20 kg/m³		1,450 kg/m³	1,470 kg/m³

Tableau 3 – Composition vinylique des compounds blancs – Caractéristiques physiques

Caractéristiques	Norme d'essai	Critères	Tol.	Déclaration fabricant	
				IQ-C-00-F1.1.02.A Oberkotzau	Tanna
		STS 52-3 NBN EN 12608			
DHC (temps d'induction min.)	NBN EN ISO 182-2, 200°C	± 15%		40 ± 6 min	
DHC (temps d'induction min.)	NBN EN ISO 182-2, 190 °C	± 15 %		Non disponible	
Teneur en cendres (%)	NBN EN ISO 3451-5A	± 7 % relatifs		12,80 ± 0,90 %	
Densité (kg/m³)	NBN EN ISO 1183-1	± 20 kg/m³		1,480 kg/m³	

Tableau 4 – Composition vinylique des compounds blancs – Caractéristiques physiques

Caractéristiques	Norme d'essai	Critères	Tol.	Déclaration fabricant	
				IQ-C-00-F1.3.01 IQ-C-00-F1.1.02.B	IQ-C-00-F1.1.02.A
		STS 52-3 NBN EN 12608			
Vicat (°C) 5 kg	ISO 306 méth.B 50	≥ 75 °C	± 2 °C	80 ± 2 °C	81 ± 2 °C
Résistance à l'impact Charpy	EN ISO 179 -2 Type 1eA	≥ 20 kJ/m²	-	≥ 20 kJ/m²	
Module d'élasticité à la flexion E	ISO 178	≥ 2200 MPa	-	≥ 2200 MPa	2400 MPa
Résistance au choc-traction	ISO 8256 type 5	≥ 600 kJ/m²	-	≥ 600 kJ/m²	

La résistance à l'impact (résistance au choc Charpy) d'un profilé est contrôlée conformément à la NBN EN 477.

Les caractéristiques des matières premières sont mentionnées dans le dossier interne de l'UBAtc.

4 Performances

Les rapports d'essai en matière d'aptitude à l'utilisation de ces compounds pour la fabrication de profilés en PVC (STS 52-3, tableau 6) et d'évaluation des profilés après vieillissement artificiel (STS 52-3, tableau 8) sont repris dans le dossier interne de l'UBAtc. Ils satisfont aux exigences des STS 52-3 et de la NBN EN 12608.

5 Conditions

- A.** Seules l'entreprise mentionnée en première page comme titulaire d'ATG et l'(les) entreprise(s) assurant la commercialisation de l'objet de l'agrément peuvent revendiquer l'application de cet agrément technique.
- B.** Le présent agrément technique se rapporte exclusivement au produit ou système dont la dénomination commerciale est mentionnée dans l'en-tête. Les titulaires d'un agrément technique ne peuvent pas utiliser le nom de l'UBAtc, son logo, la marque ATG, le texte ou le numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produit non conformes à l'agrément technique, et/ou concernant des produits et/ou systèmes et/ou des propriétés ou caractéristiques ne faisant pas l'objet de l'agrément technique.
- C.** Des informations mises à disposition de quelque manière que ce soit d'utilisateurs (potentiels) du produit ou système traité dans l'agrément technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, prescripteurs, etc.) par le titulaire d'ATG ou ses installateurs désignés et/ou agréés ne peuvent pas être en contradiction avec le contenu du texte d'agrément ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans le texte d'agrément.
- D.** Les titulaires d'un agrément technique sont toujours tenus de notifier à temps et préalablement d'éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre, du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement à l'UBAtc asbl et à l'opérateur de certification désigné par l'UBAtc de sorte qu'ils puissent juger s'il convient d'adapter l'agrément technique.
- E.** Les droits d'auteur appartiennent à l'UBAtc.

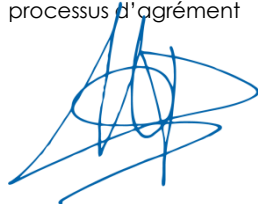
L'asbl UBAtc est un organisme d'agrément membre de l'Union européenne pour l'agrément technique dans la construction (UEAtc, voir www.ueatc.com) inscrite par le SPF Économie dans le cadre de la directive 89/106/CEE et membre de l'Organisation européenne pour l'Agrément technique (EOTA, voir www.eota.eu). Les opérateurs de certification désignés par l'UBAtc asbl fonctionnent conformément à un système susceptible d'être accrédité par BELAC (www.belac.be).

Cet agrément technique a été publié par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'opérateur d'agrément BCCA, et sur la base de l'avis favorable du Groupe spécialisé « Façades », délivré le 13 décembre 2012.

Par ailleurs, l'opérateur de certification BCCA confirme que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le titulaire de l'ATG.

Date publication (traduction de la version) : 23 octobre 2013

Pour l'UBAtc, à titre de déclaration de validité du processus d'agrément



Peter Wouters, directeur

Pour l'opérateur d'agrément et de certification



Benny De Blaere, directeur

Cet agrément technique reste valable, à condition que le produit, sa fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :
–soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les niveaux de performance tels que définis dans le texte d'agrément ;
–soient soumis au contrôle continu de l'opérateur de certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.

Si ces conditions ne sont plus respectées, l'agrément technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAtc.

La validité et la dernière version du présent texte d'agrément peuvent être vérifiées en consultant le site Internet de l'UBAtc (www.ubatc.be) ou en prenant contact directement avec le secrétariat de l'UBAtc.